

Lien social et Politiques

Lien social
et Politiques

Françoise Bloch et Monique Buisson. 1996. Faire garder ou garder les enfants : une affaire de femmes. Entre rétribution, valeur d'usage et valeur de lien. Ministère du Logement, CNRS, Université Lyon II.

Agnès Pitrou

Number 36, Fall 1996

Politiques familiales et vies de femmes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/017729ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/017729ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (print)

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Pitrou, A. (1996). Review of [Françoise Bloch et Monique Buisson. 1996. Faire garder ou garder les enfants : une affaire de femmes. Entre rétribution, valeur d'usage et valeur de lien. Ministère du Logement, CNRS, Université Lyon II.] *Lien social et Politiques*, (36), 163–164. <https://doi.org/10.7202/017729ar>

dans des postes à responsabilité, mais aussi de l'inégalité du positionnement des hommes et des femmes sur le marché du travail (inégalités des salaires à niveau de qualification et de formation équivalent, inégalités devant le chômage). Le principal objectif de l'ouvrage est donc de proposer une « lecture sexuée des problématiques du partage du travail », distinguant les lectures qui partent de la complémentarité entre les sexes et de la conciliation des rôles, de celles qui considèrent que la division sexuelle du travail recoupe une dimension oppression-domination, ou qui évoquent la « coextensivité entre rapports de sexe et rapports de classes » (11).

L'ouvrage comprend trois parties : une première consacrée au partage du travail et du temps, une deuxième présentant la situation française et une dernière abordant les comparaisons internationales. Au sein de ces trois parties, on trouve également trois questions clés. Les contributions de P. Zarifian et A. Langevin et de J. Kergoat traitent centralement de « l'appréhension sociale et sexuée du temps » et du débat sur l'articulation travail-hors travail, soulignant les écarts importants de cette appréhension selon les sexes et les classes sociales. Une deuxième question concerne le partage du travail domestique, qui conditionne en réalité le partage du travail professionnel. Cette partie souligne à quel point la réalité de ce partage est bien en-deçà des représentations sociales, au sens où l'on a ici plutôt affaire à un « non-partage du travail », les tâches domestiques incombant encore massivement aux femmes (voir le chapitre de Fougeyrollas-Schwebel). La troisième question est celle du partage sexué de l'emploi, du chômage et du temps partiel. À la lumière des contributions de M. Husson, C. Bloch-London et al., M. Maruani, J. Jenson, C. Rogerat, D. Senotier et H. Hirata, on mesure mieux à quel point la progression de l'activité professionnelle et salariée des femmes est essentiellement le résultat de la progression du travail à temps partiel contraint, ce qui correspond aussi à une précarisation de la position socio-professionnelle des femmes, ou des emplois de service et de caring, à propos desquels certains parlent de « nouveaux domestiques ».

Comme le souligne H. Hirata, « l'ensemble de ces éléments plaide pour un approfondissement de la lecture

sexuée » du partage du travail. La publication de cette synthèse est tout à fait primordiale dans le concert des analyses sur la crise du travail et de l'emploi, qui, comme le disent bien les responsables de cet ouvrage, négligent trop souvent de tenir compte de cette variable qui demeure essentielle : la question du genre.

Claude Martin
CNRS-ENSP, Rennes

• **Françoise BLOCH et Monique BUISSON. 1996. *Faire garder ou garder les enfants : une affaire de femmes. Entre rétribution, valeur d'usage et valeur de lien*. Ministère du Logement, CNRS, Université Lyon II.**

L'activité des professionnelles de la petite enfance, et plus spécialement des assistantes maternelles, s'inscrit au cœur de plusieurs évolutions qui posent problème dans nos sociétés. La première renvoie à la raison d'être même de leur intervention, c'est-à-dire le maintien presque général depuis trois décennies des femmes mariées et surtout des mères sur le marché du travail, même lorsqu'elles ont des enfants en bas âge : la crise de l'emploi et l'octroi de congés plus ou moins généreux après les naissances modifient bien évidemment les données de l'option que les mères ont à prendre entre la délégation de la garde des enfants à des tiers (familiaux, privés, institutionnels) et la décision d'arrêter temporairement leur activité professionnelle. La deuxième question concerne les mesures prises par les pouvoirs publics dans le cadre des politiques familiales pour favoriser la mise en place, le soutien et la réglementation de tel ou tel mode de garde et d'accueil offert aux parents. Enfin, l'intérêt accordé par les politiques publiques à une sorte de « professionnalisation » des activités qui touchent à ce secteur, même lorsqu'elles s'effectuent dans un cadre individuel et (ou) privé, s'inscrit désormais dans le dispositif des aides à l'emploi et de la lutte contre le chômage, dans le but de créer un nouvel espace de travaux salariés grâce à ce fameux « gisement d'emplois » des services de proximité : il s'agirait alors d'offrir à des femmes écartées du marché « classique » du travail, dépourvues de qualification directement monnayable outre leur expérience maternelle et domestique, de nouvelles possibilités d'emploi.

La complexité et l'importance pour la société de ces problèmes : travail professionnel des mères, financements publics en temps de pénurie, lutte contre le chômage, expliquent l'émergence de plusieurs travaux qui se sont intéressés aux « métiers de la petite enfance ». On comprend mieux en outre pourquoi ils ont très largement débordé les problématiques qui avaient servi de base aux travaux antérieurs sur le même thème ou aux classiques sondages sur les aspirations et les besoins des mères au travail : problématique de la « conciliation » entre famille et travail, ou problématique du « choix des modes de garde ». L'importance attachée par les chercheurs en particulier aux assistantes maternelles vient sans doute de la situation encore floue de ces femmes, dont l'activité peut s'exercer aussi bien dans l'opacité du « travail au noir » que dans le contexte salarial (mais alors, ce contexte revêt des aspects propres, en particulier en termes d'instabilité et de précarité, et de relation avec l'employeur), dans un cadre de tête à tête avec les parents que sous l'égide d'une institution privée ou publique. Plus profondément, les assistantes maternelles offrent un bon exemple des risques et des chances que peut présenter la création (aidée par les fonds publics) d'emplois socialement utiles, mais qui restent marqués par une triple tare : ils sont exercés par des femmes uniquement, assimilés à une sorte de prolongement de leurs compétences « naturelles » ; ils n'ont aucune garantie de durée, surtout lorsqu'ils sont soumis aux caprices des restrictions budgétaires publiques, et peu convertibles dans la mesure où les exigences requises pour les exercer sont minimes ; enfin, ils entraînent quelques relents des « emplois domestiques » (le terme de « nourrice » encore employé parfois pour désigner cette activité sent son XIX^e siècle). Le lien de dépendance vis-à-vis d'un employeur privé rend garanties et contrôles plus qu'aléatoires.

Ce long préambule montre bien l'intérêt très évident de la recherche de F. Bloch et M. Buisson. Il explique en outre pourquoi plusieurs recherches, dont nous donnons les références ci-dessous, se sont développées à peu de temps d'intervalle, plus spécialement sur les assistantes maternelles.

La recherche de F. Bloch et M. Buisson part d'un problème classique de formation de la demande, comme le

prévoyait le contrat public qui a financé les travaux : pourquoi certains parents font-ils appel à des services extérieurs pour la garde de leurs jeunes enfants, alors que d'autres ne le font pas ? Quelle forme de service extérieur semble le mieux répondre à leur attente ? Les chercheuses se sont attachées à dépasser les effets déjà connus, sur ces comportements, de la classe sociale, de la qualification sociale et professionnelle de la mère ou encore de la densité et de la nature de l'offre accessible, facteurs qu'il serait pourtant vain de sous-estimer.

Mais en prenant le parti de s'attacher à un groupe socialement homogène, le facteur qu'elles ont cherché à mettre en évidence (dans la continuité de leurs travaux antérieurs sur « le don et la dette ») dans les modèles et pratiques observés a été « le jeu complexe des relations d'obligation qui, dans le cadre de l'alliance, se nouent et se dénouent entre les conjoints d'une part, entre chacun d'eux et leurs parents respectifs d'autre part », et elles ont voulu considérer les services de garde « comme des instances tierces susceptibles d'étayer continuité ou distanciation par rapport à l'héritage parental ». Au-delà du cas évident de ceux qui confient leur enfant aux grands-parents pour la garde quotidienne, ces relations complexes ont, selon les auteurs, un rapport avec le choix du service extérieur, par exemple garde au domicile d'une assistante maternelle, ou crèche. Ce processus de décision doit être vu dans une perspective dynamique, comme le montrent les « itinéraires de garde » pour une même famille pour les enfants successifs, que les chercheuses ont reconstitués.

Le deuxième volet de la recherche s'attache aux situations des professionnelles qui gardent les enfants — qu'elles le fassent dans un cadre individuel ou collectif — et en particulier aux circonstances qui les ont poussées à exercer cette fonction. Les processus d'accès sont variés (même si, globalement, ils concernent surtout des femmes issues des couches populaires) et sont souvent le résultat de contraintes : mobilité géographique, perte d'emploi, divorce... sur fond de qualification nulle ou faible au sens d'un véritable « métier », sauf pour les salariées les plus qualifiées des collectivités d'enfants. La qualification « maternelle » acquise dans l'éducation de leurs propres enfants (que les salariées gardent souvent en même temps que les

enfants qui leur sont confiés) est donc étroitement imbriquée à la velléité professionnelle, et leur sert de base à la valorisation de la tâche accomplie contre salaire.

L'attirance vers cette tâche et les facteurs positifs ou négatifs que perçoivent les professionnelles qui l'exercent sont souvent exprimés dans des termes voisins par les parents qui confient leurs enfants. Le troisième volet de la recherche a en effet consisté très finement à confronter les significations que les unes et les autres attribuent à l'exercice de ce service de garde et d'accueil des enfants. Les allers et retours entre les interviews des « clients » et des salariées mettent bien en évidence l'importance, aux yeux des deux partenaires, de « gommer » le rapport marchand et de ne pas trop s'attarder sur les termes de l'échange argent-temps (« on n'est jamais quittes », dit un parent). Garder un enfant, « ça n'a pas de prix », l'essentiel est le rapport qui se crée avec lui et la motivation des parents et de la gardienne. On pressent, à travers l'insistance sur les aspects affectifs et sur le thème de la disponibilité maternelle, les difficultés qui peuvent surgir (même si elles ne sont pas fréquemment explicitées) à propos des rémunérations, des horaires ou d'autres aspects concrets de l'activité de l'assistante maternelle, surtout quand les ententes se concluent de gré à gré sans le filtre d'une institution. Comme le soulignent également les autres recherches citées en référence, outre le fait que le travail des assistantes maternelles reste toujours très particulier du fait qu'il confond en permanence, à un certain niveau, la vie familiale et la vie professionnelle et dans la mesure où il établit un mode de relations qui peut devenir concurrentiel entre la mère de l'enfant et la mère qui le garde (S. Bosse-Platière et al.), les tentatives pour le professionnaliser au sens statutaire plein du terme restent pour le moment surtout du domaine des intentions, ou de « la métaphore » (G. De Ridder et C. Legrand) ; « ce service familial à composante financière ne peut que difficilement être pensé sous forme d'un marché ordinaire susceptible de réglementation », du fait du « contenu essentiellement discrétionnaire qui envahit la totalité des modalités de l'échange ». Comme le dit un père rencontré par F. Bloch et M. Buisson : « C'est un job un peu incompatible avec

les histoires d'argent »... « Peut être aussi parce que c'est encore essentielle-ment une affaire de femmes ».

Aussi bien pour protéger les enfants que pour assurer l'avenir de celles qui les gardent, on peut souhaiter pourtant que les pouvoirs publics intensifient leurs interventions, au lieu de laisser cette mission primordiale d'éducation ne dépendre que des contraintes et des bonnes intentions des parents et des salariées. Les recherches qui se développent autour de ce système et les tentations d'un État providence qui doute de lui-même et est obnubilé par les économies et par les statistiques du chômage devraient inciter à une réflexion prolongée sur ces problèmes.

Agnès Pitrou
LEST-CNRS
Aix-en-Provence

Références

BOSSE-PLATIÈRE, S., A. DETHIER, C. FLEURY et N. LOUTRE-DUPASQUIER. 1996. *Accueillir le jeune enfant : quelle professionnalisation ?* Paris, Toulouse, ERÈS.

DE RIDDER, G., et C. LEGRAND. 1992. « Prestation d'affection et échange économique : les femmes qui gardent des enfants », *Revue internationale d'action communautaire (RIAC)*, 28/68 (automne) : « Prendre soin. Liens sociaux et médiations institutionnelles ».

• F. de SINGLY. 1993. *Parents salariés et petites maladies d'enfance*. Paris, La documentation française.

Fidèle à la perspective théorique élaborée dans des travaux précédents, notamment dans *Fortune et infortune de la femme mariée*, François de Singly poursuit dans cet ouvrage l'objectif de démasquer les conséquences de la vie familiale sur la mobilité professionnelle des individus. Pour les femmes, la vie de couple — en particulier le mariage — est corrélée avec une dévalorisation de leurs diplômes sur le marché du travail, phénomène qui apparaît encore plus flagrant lorsqu'elles accèdent à la maternité. Une analyse portant sur la gestion quotidienne de la sphère domestique permet d'observer par quels mécanismes se reproduisent les rôles sexuels, dont la définition est pour partie héritée, pour partie fruit de négociations.